



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

**INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES CANDIDATS
ADMIS AU PREMIER CONCOURS SOG**

ACTIVATION DE LA LISTE COMPLÉMENTAIRE

La décision du 13 juin 2022 portant inscription sur la liste des candidats admis au premier concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie (décision complémentaire) est mise en ligne sur le site internet <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/> pour l'information des candidats dans les meilleurs délais.

RAPPEL

Conformément à l'article L. 114-1 du code de la sécurité intérieure, **la décision de recrutement en qualité de sous-officier est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative** de sécurité destinée à vérifier que le comportement et la moralité du candidat ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions envisagées.

INCORPORATION EN ÉCOLE

Conditionnée par le résultat de l'enquête administrative et l'aptitude médicale, chaque lauréat sera convoqué par la section ingénierie d'incorporation du commandement des écoles de la gendarmerie nationale.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

N° 33809 du 13 juin 2022
GEND/DPMGN/SDC/BRCE

D É C I S I O N
portant inscription sur la liste des candidats admis
au premier concours d'admission dans le corps
des sous-officiers de gendarmerie
Session de septembre 2021
(décision complémentaire)

Le ministre de l'intérieur,

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU l'arrêté du 27 avril 2011 modifié fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 ;

VU l'arrêté du 19 février 2021 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de sous-officiers de gendarmerie (session de septembre 2021) ;

VU la décision du 17 mars 2022 portant inscription sur la liste des candidats admis au premier concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie - session septembre 2021.

D É C I D E

Article 1^{er} - Les vingt-six (26) candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite sur la liste complémentaire de la décision du 17 mars 2022, sont déclarés admis au concours précité :

1	N° candidature	1169020	Cotton	Mathys
2	N° candidature	1161168	Baudelet	Clélia
3	N° candidature	1172528	Cavagna	Yoan
4	N° candidature	1167048	Cieply	Samuel
5	N° candidature	1162632	Marzi	Jérôme
6	N° candidature	1177939	Ferreira	Antoine
7	N° candidature	1162554	Kerleau	Marie
8	N° candidature	1164741	Buades	Lucas
9	N° candidature	1166349	Hassan	Pierre
10	N° candidature	1162173	Dancot	Gaëlle
11	N° candidature	1173278	Boughafour	Manal
12	N° candidature	1176486	Monfort	Malo
13	N° candidature	1171566	Cristofano	Marco
14	N° candidature	1170283	Deboeuf	Nolan
15	N° candidature	1177741	Puchelle	Quentin
16	N° candidature	1165493	Cartier	Fanny
17	N° candidature	1176510	Laghouati	Lory

18	N° candidature	1173289	Padou	Logan
19	N° candidature	1174590	Gamet	Florian
20	N° candidature	1162476	Bourdin	Thibaut
21	N° candidature	1160714	Izzo	Alexandre
22	N° candidature	1162487	Drault	Antoine
23	N° candidature	1161932	Michonneau	Flavie
24	N° candidature	1173634	Lebret	Auriane
25	N° candidature	1160911	Lefebvre	Agathe
26	N° candidature	1166573	Paccoud	Alexandre

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet du recrutement de la gendarmerie nationale.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Christophe BOYER
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

« ORIGINAL SIGNÉ »